



Annulation assurance décès

Par **gadzie**, le **10/05/2016 à 14:48**

Bonjour,

Mon père et moi même avons souscrit un crédit à la consommation, nous étions tous les deux co-emprunteur. Mon père est décédé en septembre 2016.

Il avait oublié de noter dans le formulaire de santé un traitement pour des problèmes de circulation sanguine et une intervention chirurgicale pour la pose d'un ressort.

Il est décédé d'un lymphome au cerveau donc la cause du décès n'a aucun lien avec le traitement et l'intervention non mentionné.

Cependant j'ai reçu un courrier de l'assurance qui résilie l'assurance pour fausse déclaration de la part de l'assuré (mon père). J'ai renvoyé un courrier expliquant qu'il n'y avait aucune intention de faire une fausse déclaration de sa part et que la cause du décès n'est en aucun cas liée au traitement oublié.

Je souhaite me battre car mon père n'a fait aucune fausse déclaration intentionnelle. je souhaite également mentionné que l'assurance est susceptible d'assuré un tiers sur sa bonne foi, qu'elle le considère apte à remplir un formulaire de santé et qu'au moment de faire fonctionner la dite assurance on fasse appel à un spécialiste médical et non plus à ce même assuré.

Merci par avance de m'aider dans ma démarche.

CG

Par **chaber**, le **10/05/2016 à 15:13**

bonjour

il s'agit d'un problème récurrent chez les assureurs des prêts à la consommation. Le

questionnaire médical, quand il existe, est succins et parfois incompréhensible pour le remplir.

Je recommande toujours de conserver copie de ce certificat.

Dans un premier temps demandez copie par LRAR

Selon la rédaction et les réponses fournies, il peut parfois y avoir un recours.

Par **morobar**, le **10/05/2016** à **15:52**

Bonjour,

[citation] car mon père n'a fait aucune fausse déclaration intentionnelle[/citation]

Gros gros doutes de ma part.

Le ressort en question se nomme "stent" (angioplastie) et demande une intervention assez lourde.

J'en ai 3 alors je sais de quoi je parle.

Les questionnaires en question comportent tous des interrogations sur le système cardio-vasculaire, et il est impossible de répondre négativement dans le cas exposé.

Par **joss38**, le **10/05/2016** à **17:32**

bonjour gadzie. je rejoins Morobar. l'assurance ne considère pas un client apte ou pas à remplir un questionnaire. pour en avoir rempli un, il est impossible d'oublier de cocher une case concernant une maladie entraînant la pose d'un stent. ils vont jusqu'à demander le nombre de cigarettes fumées par jour et gare à celui qui triche